

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 57 (1919)
Heft: 25

Artikel: Onna permechon a coup dé rajao
Autor: Mérine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-214787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CONTEUR VAUDOIS

Une figure originale du Lausanne d'il y a cent ans.

LE LIBRAIRE BENJAMIN CORBAZ
1786-1847

par G.-A. BRIDEL.

III

MALGRÉ ce touchant plaidoyer, nous croyons savoir que le Conseil d'Etat n'accorda pas à Benjamin Corbaz l'autorisation sollicitée. Peut-être les difficultés qu'il avait rencontrées le poussèrent-ils à se consacrer de plus en plus à la partie intellectuelle de son activité professionnelle.

Quoiqu'il en soit, c'est, sauf erreur, sept ou huit ans après ce mémoire, soit vers 1824, que Corbaz acheta d'une demoiselle Descombes — l'une des dernières du nom à Lausanne et qui resta locataire du nouveau propriétaire jusque vers 1860 — la maison qui fait l'angle sud-ouest des rues Cité-Derrière et Derrière, face à l'ancien oratoire des mystiques, et qui porta tour à tour les numéros 30 de la Cité-devant, puis 27 de la Cité-Derrière.

C'est là qu'il installa son magasin, son *Dépôt Bibliographique*, comme il l'appela dès lors. L'épicerie et la distillerie ont, semble-t-il, battu en retraite. Corbaz ne négligeait rien pour tenir sa librairie au courant des nouveautés et il se rendait, dit-on, chaque année à Paris à pied pour s'approvisionner de nouveautés littéraires.

Il fit tant et si bien pour développer son commerce que le jour vint où il conçut le projet d'élargir ses vitrines et pour cela de remplacer les anciennes boutiques voûtées par des baies plus larges soutenues par un sommier métallique. C'était le premier qu'on eût vu à Lausanne, Corbaz en avait fait lui-même les plans et il eut quelque peine à trouver un entrepreneur disposé à effectuer le travail, c'était M. Sigismond Krieg ; encore Corbaz dut-il par convention le décharger de toute responsabilité en cas d'accident. Une vieille parente de M. Corbaz disait il y a quelques années à M. Louis Monnet, non sans émotion : « Ah ! je n'oublierai jamais notre frayeur quand nous dûmes coucher plusieurs nuits au-dessus des colles qui soutenaient la maison. » (*Au bon vieux temps des diligences*, p. 25-27.)

C'est ici le lieu de rappeler que B. Corbaz fut avec son ami Louis Pfluger le co-fondateur du *Bazar vaudois*, ouvert le 10 novembre 1831 au Chemin-Neuf (dans la maison n° 6 de l'avenue de l'Université, occupée aujourd'hui par la fabrique de draps Berger d'Éclépens), il constitua une nouveauté à Lausanne. En effet, ce fut au début un magasin d'un genre très spécial et ingénieux, à savoir le dépôt de tous les produits de l'industrie vaudoise et le Bazar vaudois facilita ainsi le développement de bien des activités industrielles intéressantes de notre pays. Il joua pour l'époque le rôle que jouent aujourd'hui les foires et comptoirs d'échantillons. Il s'y trouvait aussi, en outre, une bibliothèque industrielle composée dès la première année de trois cents volumes. Une lettre de B. Corbaz lue le 3 août 1832, en séance de la Société vaudoise d'utilité publique, disait que l'établissement prenait de la consistance et produisait déjà de bons résultats. (*Journal Soc. ut. publ.* 1832, page 45.)

Nous ne serions pas surpris d'apprendre que Corbaz fut au nombre des promoteurs de l'Exposition des produits de l'industrie suisse, tenue à Lausanne en 1833. Il est d'autre part intéressant de constater qu'en 1837 alors qu'on projetait une nouvelle exposition, il est revenu de son premier enthousiasme pour ce genre de manifestations, voudrait qu'on consultât les industriels du canton pour s'assurer si la majorité d'entre eux la désirent et demande en tous cas qu'elle se fasse avec plus de simplicité que la première. (*Journal soc. ut. publ.* 1837, p. 390). Dans le catalogue de l'exposition de 1833 nous

voyons figurer le nom de Corbaz comme exposant, l'objet exposé est une pipe à enfumer les abeilles.

Benjamin Corbaz fut un membre zélé de la Société vaudoise d'utilité publique, fondée en 1826, et les comptes rendus des séances de cette vénérable société, publiés dans la *Feuille du canton de Vaud*, puis dès 1833 dans le *Journal* qui lui fut suite — tous deux rédigés par le pasteur-professeur Dan.-Alex. Chavannes — témoignent largement de l'activité de B. Corbaz. On voit par exemple qu'en novembre 1832, notre libraire propose qu'on donne une direction plus pratique au journal de la société, et qu'on y insère quelques-uns des articles sur les connaissances utiles qui font le succès dans notre canton de tel périodique français. L'idée fut renvoyée au rédacteur du journal, qui promit d'en faire son profit tout en réservant la préférence aux articles originaux (p. 132). La même année on recourait aux conseils et à l'aide effective de Corbaz dans une commission destinée à susciter et à encourager la création et l'existence des bibliothèques populaires du canton de Vaud⁴. Il prête à la commission d'étude les ouvrages qu'il a en magasin. En corrélation avec ce sujet mentionnons une petite brochure de 70 pages, parue en 1838, précieuse encore à consulter aujourd'hui comme document bibliographique. Elle est intitulée *Conseils pour composer une bibliothèque religieuse, instructive et amusante à l'usage des industriels et des habitants de la campagne, recueillis par un bibliophile*. Il est évident que ce bibliophile n'est autre que B. Corbaz lui-même.

Abordons maintenant l'activité professionnelle de B. Corbaz comme libraire-éditeur. Un libraire peut avoir à s'occuper de la vente de trois sortes principales d'ouvrages : 1^o ceux dits d'*assortiment*, c'est-à-dire de n'importe quel article de librairie publié par d'autres éditeurs ; 2^o d'ouvrages publiés par lui-même à ses périls et risques et lui appartenant en propre avec ou sans redevance aux auteurs, c'est ce qui constitue ses *ouvrages de fonds*; 3^o d'ouvrages édités par lui mais pour le compte des auteurs, auxquels il règle les exemplaires vendus à des conditions stipulées par contrat.

L'acte par lequel, en août 1843, B. Corbaz remit son magasin à Jaques Chantrens, et qu'on a bien voulu nous communiquer, montre que ces trois branches du commerce de la librairie étaient représentées chez Corbaz qui avait en outre, comme nos libraires d'aujourd'hui, un rayon de papeterie. En 1843, il se réserva la propriété des ouvrages de fonds et continua à s'occuper de ses éditions.

Nous avons vu qu'au début déjà, à la Cité-Derrière, Corbaz avait joint à son petit commerce d'épicerie et de reliure, un cabinet de lecture et ce fut, semble-t-il, l'embryon de sa librairie.

Frédéric Chavannes, dans ses délicieux « Souvenirs de Collège » insérés dans la *Révue suisse* de 1841, fait allusion à la bibliothèque locative de B. Corbaz et je ne puis résister à l'envie de vous en citer quelques lignes. Cela nous reporte aux années 1811 à 1816.

« La liberté de la presse et partant de la lecture n'était pas entendue alors comme elle l'est en ces temps de progrès toujours croissants. Une ordonnance, que, pour ma part, je ne puis qu'approuver, défendait à tout libraire de Lausanne de livrer aux écoliers aucun livre circulant dans les abonnements publics, sans le vu d'un billet signé de la main des parents qui voulaient autoriser la lecture de tel ou tel ouvrage. » Un camarade, heureux porteur d'un tel acte d'émancipation, en avait profité pour obtenir de M. B. C., pratiquant déjà la librairie à la Cité-Derrière, près des casernes, plusieurs livres qu'il avait dévorés avec ardeur. Monsieur C.....

⁴ Une bibliothèque religieuse et populaire fut instituée à Lausanne en 1831.

ne gravitait pas alors dans la sphère élevée où nous le voyons parvenu, *Cité-Derrière*, par l'intelligence, le savoir-faire et le zèle pour le bien public qui en ont fait un homme utile et très recommandable...

» M. B. C. avait pour nous des noisettes de France, des pruneaux secs, du chocolat, etc., et sur des tablettes particulières, une petite bibliothèque, dont le catalogue n'offrait rien, sans doute, de contraire à la morale.

» N'ayant pas le bonheur de pouvoir présenter de *carte de sûreté*, comme mon camarade susdit, j'eus recours à l'obligeance de ce dernier pour satisfaire l'extrême désir qui me dominait, à l'endroit d'un ouvrage qu'il avait lu dernièrement et dont il m'avait conté les merveilles. J'obtins l'objet de mes vœux et je me mis à mon œuvre de ténèbres, avec un battement de cœur où la crainte et le plaisir se le disputaient d'intensité. »

(A suivre.)

AU CONTEUR VAUDOIS

Rimes rustiques.

LA-BAS, au lointain abreuvoir
Qui luit entre les herbes hautes,
Fantine a rendez-vous, ce soir,
Avec le fils du « Garde-Côtes ».

Car Jean eut l'heureuse fortune
D'avoir, au « dernier abbays »,
Fait danser, au clair de la lune,
La plus belle enfant du pays.

— Tête nue, avec robe blanche,
Dans le crépuscule empourpré
De ce mémorable dimanche,
Fantine court à travers près.

— Jean, songeur, attend sa promise
Le cœur joyeux de ses vingt ans ;
Et chante une ballade exquise,
Comme en savent les paysans.

El quand elle apparut, lointaine,
Il interrompit sa chanson
Et, roi, sacré Fantine... reine
De son cœur et de sa maison.

Puis il courut au-devant d'elle,
Lui prit la taille et l'embrassa.
Au grand émoi des sauterelles,

Devant moi le couple passa.
Car, citadin qui fuit la ville
Et s'en va muser par les champs
Je fus témoin de cette idylle

— Et depuis j'y songe souvent.

R. MOLLES.

ONNA PERMECHON A COUP DÉ RAJAO

L'ETAI dao teim io noutré carabiniers formavan dei compagni. Quoquézons dé co sordats que passavant on course dé répétition l'avan demandâ au capitaine Besson onna permechon d'onzhore po la demindze né. Ma l'officier que ne volliâvè pas que ses hommous s'esquintan eintrîles z'exercicous refusâvè; toté lè démarzés furan po rein, et cein eimbetâvè galé noutré pioupiou que l'avan arreindzi onna galeza partie.

La demeindze arrevé et la barba dao capiténé avai fulta d'itre rasaie, mâ lou fratet que l'avai traou bu, grulâvè et ne poavè pas teni lou rajao et la compagni se trovâvè dein on eindrai io lè coiffeu n'iran pas. épais. Ion dei lurons, on tot fein, en veant l'eimbêtameint dao capiténé lei propousé dé reimplacé lou fratet ein deseint que manéivé asse bin la lamma quâ sa carabine. Lou capiténé tot conteint lei confié sâ djouté. Lou barbier d'occaison s'en terivé à l'honneu et au contentémein de son client, à quau ye rémuâvè onna ball' épene dau pi, mâ quand l'a fê la matî dé l'opérachon et que ion des côté dao vesadzou n'avait pa éta totzi !

— N'est pas lou tôt, capiténé, et noutra permechon ?

— Eh bin ! ie vos ai de que n'était pas accordeiae.

— Puisque l'est dinche, l'est fini po vo rasa
lou restou et vos laissou tel que !

Et lou carabinier-barbié n'a pas volliu contin-
nuu et fazei mena de pléi bagadzou, quand lou
capitaine Besson que ne poâvè pas restâ dinche
lei de : la permechon est accordaïe, ma pè la
force.

On chondze coumein l'an rizu dé la farce, le
fin da 76 ! — MÉRINE.

En revenant des frontières. — Que le temps
aurait pu long à nos braves troupiers s'ils n'a-
vaient eu dans la poche le charmant *Chansonnier militaire* du capitaine Cerf. Il publie aujourd'hui,
par les soins de la maison Fœtisch frères, S. A., un
supplément à son chansonnier, supplément qui
porte le titre de : *En revenant des frontières*. Le
capitaine Cerf estime, et il a raison, que si l'on a
chantu au cantonnement et dans les colonnes de
marche, il ne convient pas de rester bouche close
maintenant qu'on est revenu chez soi. Et quelles
jolies chansons il nous offre : *En revenant de guerre*,
Trois jeunes soldats, ou *En passant par la Lorraine*. D'autres comme *Le retour au chalet*, *la Poya, Là-haut sur la montagne*, évo-
quent nos Alpes neigeuses. Puis ce sont des chan-
sons d'amour : *La Chevrière*, *Lucas*, *Les Lilas*,
et même de petits romans, des ballades, *La cour-
rageuse amante* ou *Quand Madelon*, qui était la
chanson favorite des légionnaires suisses. Ce petit
recueil porte à 112 le nombre des chants recueillis
par le capitaine Cerf.

COINS DE CHEZ NOUS

Le chalet de la Mathoulaz

Un correspondant de la *Feuille d'Avis de Sainte-Croix* lui écrit :

Les troupeaux viennent de monter aux al-
pages; les pâturages sont de nouveau ani-
més par le son des clochettes et les meu-
gements des vaches. Quelles délices d'aspirer à
pleins poumons l'air pur des sommets ! Quel
plaisir de rencontrer un chalet hospitalier où
l'on puisse trouver un repos réconfortant, sans
avoir besoin d'exhiber cartes de pain, de beurre
ou de lait !

Mais, direz-vous, où y a-t-il de tels chalets ?
Nous en connaissons un, pas très éloigné, pos-
sédant une vue superbe et dont l'accès n'est pas
du tout difficile ; il possède même le téléphone,
ce qui vous permet d'annoncer votre arrivée et
de commander votre dîner, surtout si vous êtes
nombreux; ou bien d'y retenir une chambre
pour y passer quelques journées dans le plus
agréable repos. Il s'appelle *La Mathoulaz*.
Situé sur le flanc sud du Mont-Suchet, à 1187
mètres d'altitude, on peut y arriver de trois,
voire même de quatre côtés différents.

Les jeunes, dont les jarrets sont d'acier et qui
ont les poumons solides, feront l'ascension du
Suchet, puis dévalant par des sentiers rapides,
en fort peu de temps, ils seront sur le pâturage
de la Mathoulaz.

D'autres, au lieu de passer par la cime du
Suchet, contourneront sa base; du chalet de la
Sagne, ils iront à la Poyettaz et de là, en suivant
la route, ou en prenant à travers les pâ-
tures, arriveront facilement à destination. Le
troisième chemin, plus court encore, passe par
la Combettaz, arrive à la Côtelette, puis de l'en-
droit où la route cesse, il faut descendre environ
50 mètres à travers bois pour retrouver une
route nouvelle qui, en quelques minutes vous
amène directement au chalet de la Mathoulaz.

Eh bien, il y a encore la ressource du chemin de
fer que l'on peut prendre jusqu'à Six-Fontaines.
Il sera surtout utilisé pour le retour.

Amis des joyeuses parties de montagne, n'ou-
bliez pas le chalet de la Mathoulaz. M.

Le bon moyen. — Très occupé à son bureau,
M. X. est soudain appelé au téléphone par sa
femme, pour une futilité.

Après avoir patiemment écouté pendant un
quart d'heure, M. X. appelle un de ses em-
ployés et, lui mettant le récepteur en mains :

— Tenez, lui dit-il à voix basse, prenez ma
place. Pas besoin de causer. Toutefois, si l'on

vous demandait : « Es-tu toujours-là, mon ami ? »
vous répondriez : « Oui, ma chère Amélie ! »

12 Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

LA MAISON DU CHAT-QUI-PELOTE

PAR

HONORÉ DE BALZAC

Le soir, quand le salon meublé de choses très
cossues, pour se servir de l'expression de Guilla-
ume, fut désert; pendant que madame Guillaume
s'en allait de table en cheminée, de candélabre en
flambeau, soufflant avec précipitation les bougies,
le brave négociant, qui savait toujours voir clair
aussitôt qu'il s'agissait d'affaires ou d'argent, attira
sa fille Augustine auprès de lui; puis, après l'avoir
prise sur ses genoux, il lui tint ce discours :

— Ma chère enfant, tu épouseras ton Sommer-
vieux, puisque tu le veux; permis à toi de risquer
ton capital de bonheur. Mais je ne me laisse pas
prendre à ces trente mille francs que l'on gagne à
gâter de bonnes toiles. L'argent qui vient si vite
s'en va de même. N'ai-je pas entendu dire ce soir à
ce jeune écervelé que si l'argent était rond, c'était
pour rouler ! S'il est rond pour les gens prodigues,
il est plat pour les gens économies qui l'empilent et
l'amassent. Or, mon enfant, ce beau garçon-là parle
de te donner des voitures, des diamants ? Il a de
l'argent, qu'il le dépense pour toi ! *bene sit !* Je n'ai
rien à voir. Mais quant à ce que je te donne, je
ne veux pas que des écus si péniblement ensachés
s'en aillent en carrosses ou en colifichets. Qui dé-
pense trop n'est jamais riche. Avec les cent mille
écus de sa dot on n'achète pas encore tout Paris. Tu as
beau avoir à recueillir un jour quelques centaines
de mille francs, je te les ferai attendre, sarpejeu !
le plus longtemps possible. J'ai donc attiré ton
prétendant dans un coin, et un homme qui a mené la
faillite Lecoq n'a pas eu grande peine à faire con-
sentir un artiste à se marier séparé de biens avec
sa femme. J'aurai l'œil au contrat pour bien faire
stipuler les donations qu'il se propose de te consti-
tuer. Allons, mon enfant, j'espère être grand-
père, sarpejeu ! je veux m'occuper déjà de mes
petits-enfants : jure-moi donc ici de ne jamais rien
signer en fait d'argent que par mon conseil; et si
j'allais trouver trop tôt le père Chevel, jure-moi de
consulter le jeune Lebas, ton beau-frère. Promets-
moi.

— Oui, mon père, je vous le jure.

A ces mots prononcés d'une voix douce, le vieil-
lard bâisa sa fille sur les deux joues. Ce soir-là,
tous les amants dormirent presque aussi paisible-
ment que monsieur et madame Guillaume.

Quelques mois après ce mémorable dimanche, le
maître-autel de Saint-Leu fut témoin de deux mari-
ages bien différents. Augustine et Théodore s'y
présentèrent dans tout l'éclat du bonheur, les yeux
pleins d'amour, parés de toilettes élégantes, atten-
dus par un brillant équipage. Venue dans une
bonne remise avec sa famille, Virginie, donnant le
bras à son père, suivait sa jeune sœur humble-
ment et dans de plus simples atours, comme une
ombre nécessaire aux harmonies de ce tableau.

Monsieur Guillaume s'était donné toutes les peines
imaginables pour obtenir à l'église que Virginie
qui faisait, disaient-ils, le mariage le plus solide,
et restait fidèle au quartier; tandis qu'ils lancé-
rent quelques brocards suggérés par l'envie sur
Augustine qui épousait un artiste, un noble; ils
ajoutèrent avec une sorte d'effroi que, si les Guillaumes
avaient de l'ambition, la draperie était per-
due. Un vieux marchand d'éventails ayant dit que
ce mange-tout-là l'aurait bientôt mise sur la paille,
le père Guillaume s'applaudit *in petto* de la pru-
dence qu'il avait mise dans la rédaction des con-
ventions matrimoniales.

Le soir, la famille se sépara après un bal somptueux,
suivi d'un de ces soupers plantureux dont le souvenir commence à se perdre dans la génération
présente. Monsieur et madame Guillaume restèrent
dans leur hôtel de la rue du Colombier où la noce
avait eu lieu. Monsieur et madame Lebas ren-
tournèrent dans leur remise à la vieille maison de
la rue Saint-Denis, pour y diriger la nauf du Chat-

qui-pelote. L'artiste, ivre de bonheur, prit entre ses
bras sa chère Augustine, l'enleva vivement quand
le coupé arriva rue des Trois-Frères, et la porta
dans son élégant appartement.

La fougue de passion que possédait Théodore fit
dévorer au jeune ménage près d'une année entière
sans que le moindre nuage vint altérer l'azur du
ciel sous lequel ils vivaient. Pour eux, l'existence
n'eut rien de pesant. Théodore répandait sur cha-
que journée d'incroyables *fioriture* de plaisirs. Il
se plaisait à varier les emportements de la passion,
par la molle langueur de ces repos où les âmes
sont lancées si haut dans l'extase qu'elles semblent
oublier l'union corporelle. Incapable de réfléchir,
l'heureuse Augustine se prêtait à l'allure ondu-
leuse de son bonheur. Elle ne croyait pas faire en-
core assez en se livrant toute à l'amour permis et
saint du mariage. Simple et naïve, elle ne connaissait
ni la coquetterie des refus, ni l'empire qu'une
jeune demoiselle du grand monde se crée sur un
mari par d'adroits caprices. Elle aimait trop pour
calculer l'avenir, et n'imaginait pas qu'une vie si
délicieuse pût jamais cesser. Heureuse d'être alors
tous les plaisirs de son mari, elle crut que cet inex-
tinguible amour serait toujours pour elle la plus
belle des parures, comme son dévouement et son
obéissance seraient un éternel attrait. Enfin, la fé-
licité de l'amour l'avait rendue si brillante, que sa
beauté lui inspira de l'orgueil et lui donna la con-
science de pouvoir toujours régner sur un homme
aussi facile à enflammer que monsieur de Som-
mervieux. Ainsi son état de femme ne lui apporta
d'autres enseignements que ceux de l'amour.

Au sein de ce bonheur, elle resta l'ignorante pe-
tite fille qui vivait obscurément rue Saint-Denis, et
ne pensa point à prendre les manières, l'instruc-
tion, le ton du monde dans lequel elle devait vivre.
Ses paroles étaient des paroles d'amour, elle y dé-
ployait bien une sorte de souplesse d'esprit et une
certaine délicatesse d'expression; mais elle se ser-
vait du langage commun à toutes les femmes quand elles se trouvent plongées dans une passion
qui semble être leur élément. Si, par hasard, une
idée discordante avec celle de Théodore était ex-
primée par Augustine, le jeune artiste en riait
comme on rit des premières fautes que fait un
étranger, mais qui finissent par fatiguer s'il ne se
corrige pas.

(4 suivre)

La Patrie suisse. — Le n° 671 (11 juin) de la *Pa-
trie suisse* vient de nous parvenir avec une riche
et belle collection d'illustrations et d'articles : por-
trait du juge fédéral Georges Favey; inauguration
du sentier du Rhône; course de côte Gilly-Bur-
tigny; raid Paris-Genève de l'aviateur Durafour;
château de Zizers, où vit en exil Louis de Bavière;
le colonel Edouard Wildbolz, dont la presse s'est
beaucoup occupée ces derniers temps; le 1^{er} juin à
Genève; concours de trottinettes, à Lausanne;
congrès international féministe, à Zurich; le Dom
et le Tschchorn, vus d'un aéroplane; la Fanfare
municipale de Genève à Lausanne; la Fête des
Jeunesse genevoises à Avully, tel est le sommaire
de ce numéro.

Soirée bellettrière. — Le grand succès de sa
soirée de mercredi, à la Maison du Peuple, a engagé
la Société de Belles-Lettres à la répéter ce soir, sa-
amedi. La revue : « Chic... la paix colle », très spiri-
uelle, très amusante, légèrement frondeuse, a été
chaleureusement applaudie. On a aussi beaucoup
goûté la joyeuse comédie de Meilhac et Halévy :
« Le petit hôtel », admirablement interprétée.

Royal-Biograph. — Depuis hier, nouveau pro-
gramme de gala, au Royal Biograph. « Le charme »
est une pièce à grand spectacle, étrangement pas-
sionnante. L'interprétation a été confiée à Francesca
Bertini, la célèbre tragédienne. La mise en scène et
les décors sont princiers. « La muraille qui pleure »,
une mélancolique légende. Enfin, pour compléter,
deux très bonnes actualités : « L'inauguration du
monument du Centenaire du Valais », à Sion, le 9
juin 1919; « Le transfert des restes de Miss Cavell
en Angleterre », 13 mai 1919. Comme on le voit, le
Royal Biograph détient un record de présentation
d'actualités. Malgré l'importance de ce programme,
le prix des places n'a pas augmenté.



Julien MONNET, éditeur responsable.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS